

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 18 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'annexe à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 décembre 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	22	4	3	5	1

Membres présents : BESNIER Michelle, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHAMPAUD Marc, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Juliana à BRUN Patrick, THEYS Michel à GAGNAIRE Gilles, SIMON Philippe, BIDAUD Jean-Michel à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ANOMAN Matthieu à BESNIER Michelle.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique, CHADELAUD Michel, PAQUET Laurent.

Membres absents : SIMON Isabel, GORA Richard, LEVET Elise, LEBLANC Christian, LOURADOUR Patricia

Secrétaire de séance : Gérald GASCHET

INSTITUTION

Délibération n° C134-2025 : Motion concernant la réforme des financements européens et l'avenir du GAL

Le 10 décembre 2025, le bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages ont voté une motion pour la défense des programmes de type DLAL – LEADER dont le texte est le suivant :

Considérant :

- Le rôle central de la politique européenne de cohésion dans la réduction des disparités territoriales en Europe,
- La contribution des fonds structurels européens pour le maintien des liens entre l'Europe, ses territoires et ses citoyens, en associant les collectivités territoriales à leur mise en œuvre et en cofinançant leurs projets et leurs initiatives.
- Le rôle du programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) et de ses 7 principes déclinés au travers la démarche de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) qui depuis 1991, a accompagné les territoires ruraux dans leurs objectifs de développement.
- Les Groupes d'Action Locale (GAL) comme une gouvernance participative et d'ingénierie locale qui accompagne les initiatives publiques et privées et valorise la présence de l'Europe auprès des citoyens.
- Les 2 générations de programmes européens depuis 2014 sur le territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Monts et Barrages qui auront permis de faire émerger et soutenir un grand nombre de projets innovants et structurants,
- Le projet de Cadre Financier Pluriannuel présenté par la Commission européenne en juillet 2025 pour la période 2028-2034,

Le PETR du Pays Monts et Barrages, structure porteuse du GAL, défend les orientations suivantes pour la prochaine politique européenne post 2027 :

- Mettre au cœur du prochain Cadre Financier Pluriannuel Européen les moyens pour assurer une transition durable, rapide et efficiente des activités et des territoires
- Maintenir l'approche DLAL mise en œuvre par des GAL s'inscrivant dans des logiques de « territoire de vie / territoire de projet » à taille « humaine », au contact des enjeux des citoyens
- Assurer une garantie budgétaire dédiée au DLAL, sans contrainte thématique, dans le règlement du cadre financier pluriannuel 2028-2034,
- Conserver en France un modèle de gestion décentralisée et territorialisée via les Régions qui soutiennent par ailleurs les territoires de projets dans leur démarche de contractualisation.
- Continuer à lever les freins administratifs et réglementaires introduits par de nouvelles mesures de simplifications.

Il est proposé au Conseil :

- **De valider la motion telle que votée par le bureau syndical du PETR Monts et Barrages et de la faire sienne**

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré par 25 voix Pour et 1 Contre décident :

- De valider la motion telle que votée par le bureau syndical du PETR Monts et Barrages et de la faire sienne

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 22 décembre 2025

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 23 DEC. 2025
Publié le : 23 DEC. 2025


Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS